



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

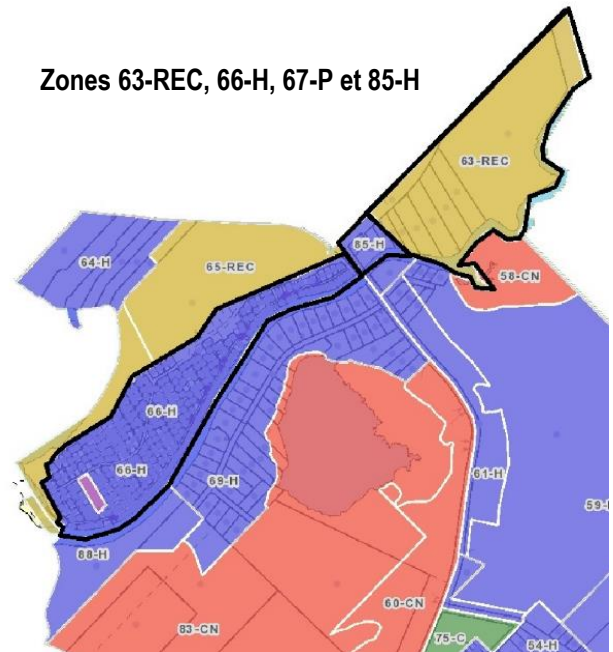
**Premier projet de Règlement numéro 11370-2017 modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les limites des zones 85-H et 63-REC.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent l'ensemble du territoire de la ville de Fossambault-sur-le-Lac, et plus précisément les zones 63-REC, 66-H, 67-P et 85-H.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 16 janvier 2018 à 18 h. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 3<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

Jacques Arsenault  
Greffier



Extrait de la matrice graphique